

# Publication d'informations en matière de durabilité

Publication sur le site internet d'informations relatives aux produits financiers  
qui promeuvent des caractéristiques environnementales ou sociales

Credit Suisse Invest Mandate  
Direct Equity Strategies

Février 2024

Le présent document fournit des informations réglementaires en relation avec le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers («SFDR»). La loi impose de divulguer les informations ci-dessous et elles ne constituent pas un document commercial.

Ce document s'applique à tous les types de Direct Equity Strategies Mandate, aux profils de risque, aux devises de référence et à la stratégie d'investissement choisie.



# Table des matières

---

A. Résumé	3
B. Sans objectif d'investissement durable	3
C. Caractéristiques environnementales ou sociales du produit financier	4
D. Stratégie d'investissement	4
E. Proportion d'investissements	5
F. Contrôle des caractéristiques environnementales ou sociales	6
G. Méthodes applicables aux caractéristiques environnementales ou sociales	6
H. Sources et traitement des données	7
I. Limites aux méthodes et aux données	7
J. Diligence raisonnable	7
K. Politiques d'engagement	7
L. Indice de référence désigné	7
Rétrospective des communications	8

## A. Résumé

L'investissement durable est un processus de prise en compte de facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance («facteurs ESG») dans les décisions de placement.

Le Credit Suisse<sup>1</sup> conçoit des solutions qui visent à générer des rendements équivalents ou supérieurs à ceux du marché en ajoutant des facteurs ESG pour permettre des décisions de placement mieux éclairées, tout en reflétant les valeurs personnelles des clients et en tenant compte des externalités à long terme de leurs portefeuilles.

Le Direct Equity Strategies Mandate (également appelé «ce produit financier») intègre les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans le processus de décision de placement (intégration ESG). Il prévient les investissements nuisibles par le biais d'exclusions fondées sur la conduite des affaires, les normes et les valeurs (exclusions ESG). En plus d'éviter les investissements nuisibles, Direct Equity Strategies intègre la durabilité dans le processus d'investissement. Cette intégration se concentre sur une combinaison de caractéristiques environnementales et sociales ainsi que de risques considérés comme très pertinents pour Direct Equity Strategies, qui investit dans de grandes entreprises bien établies, domiciliées dans des économies développées. Ces caractéristiques comprennent (mais sans s'y limiter) l'intensité du carbone ainsi que les controverses environnementales et sociales.

### Exclusions ESG<sup>2</sup>

L'objectif principal de ces stratégies est de fournir aux clients des investissements qui ne causent pas de préjudice ou qui s'alignent sur leurs valeurs. Cela signifie exclure les entreprises ou les secteurs qui fabriquent des produits controversés tels que le tabac, les jeux de hasard ou la fabrication d'armes, ou exclure les entreprises qui violent les normes internationales.

### Intégration ESG<sup>2</sup>

Ces stratégies intègrent des facteurs ESG importants dans les processus de placement afin d'obtenir des rendements supérieurs ajustés au risque tout en favorisant le progrès social et environnemental. Catalysée par le lancement des Principes pour l'investissement responsable de l'ONU (PRI ONU) en 2006, l'intégration des facteurs ESG se concentre sur la manière dont les risques et les opportunités liés aux questions environnementales, aux droits de l'homme, à la gouvernance d'entreprise et à d'autres questions peuvent être importants pour les perspectives financières des entreprises. Elle est appliquée de manière plus explicite dans la gestion active, où les questions, les risques et les opportunités ESG, les évaluations du marché, etc. sont évalués de manière explicite parallèlement à l'analyse fondamentale d'une entreprise.

Les différentes stratégies d'investissement des Direct Equity Strategies sont principalement basées sur des styles d'investissement différents et/ou des frontières régionales pour répondre aux préférences individuelles des clients. L'intégration des critères ESG dans le processus de sélection et de construction de toutes les Direct Equity Strategies s'applique selon les mêmes normes. Les gestionnaires d'investissement surveillent en permanence les facteurs ESG en tant que partie intégrante de la gestion des Direct Equity Strategies en utilisant des recherches internes et externes et des fournisseurs de données afin d'évaluer les opportunités d'investissement et les investissements existants.

## B. Sans objectif d'investissement durable

Ce produit financier promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, mais les investissements durables ne font pas partie de ses objectifs.

<sup>1</sup> Les termes «Credit Suisse», «CS» ou «banque» utilisés dans le présent document se réfèrent à Credit Suisse Group AG, Credit Suisse AG et Credit Suisse (Suisse) SA, sous réserve d'une autre définition.

<sup>2</sup> Pour plus de détails, voir le cadre d'investissement durable du [Credit Suisse](#).

## C. Caractéristiques environnementales ou sociales du produit financier

Le Direct Equity Strategies Mandate (également appelé «ce produit financier») intègre les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) en général dans le processus de décision de placement (intégration ESG). Il prévient les investissements nuisibles par le biais d'exclusions fondées sur la conduite des affaires, les normes et les valeurs (exclusions ESG). L'objectif principal des stratégies des exclusions ESG est d'exclure les investissements qui violent les traités internationaux (tels que les principes du Pacte mondial des Nations Unies), d'exclure les investissements susceptibles d'avoir un impact négatif sur la société et/ou l'environnement. Les entreprises peuvent être exclues en raison de leurs revenus provenant d'activités controversées telles que la production d'armes controversées et conventionnelles, de charbon thermique ou de tabac, ou en raison d'une conduite des affaires contraire aux principes du Pacte Mondial des Nations Unies.

En plus d'éviter les investissements nuisibles, Direct Equity Strategies intègre la durabilité dans le processus d'investissement. Cette intégration se concentre sur une combinaison de caractéristiques environnementales et sociales ainsi que de risques considérés comme très pertinents pour Direct Equity Strategies, qui investit dans de grandes entreprises bien établies, domiciliées dans des économies développées. Ces caractéristiques comprennent (mais sans s'y limiter) l'intensité du carbone ainsi que les controverses environnementales et sociales.

Il n'utilise pas d'indice de référence afin de parvenir aux caractéristiques environnementales et sociales.

## D. Stratégie d'investissement

Les différentes stratégies d'investissement du Direct Equity Strategies, European Dividend Value et Global Dividend Value suivent le même processus d'intégration ESG et sont principalement basées sur des styles d'investissement et/ou des délimitations régionales différents afin de répondre aux préférences individuelles du client. L'intégration des critères ESG dans le processus de sélection et de construction de toutes les Direct Equity Strategies s'applique selon les mêmes normes. Les gestionnaires d'investissement surveillent en permanence les facteurs ESG en tant que partie intégrante de la gestion des Direct Equity Strategies en utilisant des recherches internes et externes et des fournisseurs de données afin d'évaluer les opportunités d'investissement et les investissements existants.

Le processus de placement peut être décrit comme suit:

- Premièrement, l'univers de placement initial est composé des sociétés établies de pays développés européens.
- Deuxièmement, l'univers de placement filtré est généré par l'application des exclusions ESG du Credit Suisse (aucun investissement dans des entreprises qui enfreignent les normes, les valeurs et les conduites commerciales du Credit Suisse).
- Troisièmement, les scores ESG personnalisés sont calculés et l'univers de placement est divisé en entreprises à forte, moyenne et faible notation. Les entreprises à faible notation sont automatiquement exclues de l'ensemble d'opportunités.
- Ensuite, les entreprises à forte et moyenne notation sont analysées en évaluant les risques ESG qualitatifs et quantitatifs sur la base du cadre d'importance exclusif et de critères de placement spécifiques.
- Dans la dernière étape, le portefeuille est construit sur la base des convictions les plus fortes du gestionnaire de portefeuille, tant du point de vue fondamental que du point de vue ESG.

Tous les placements doivent remplir les critères d'exclusion ESG ci-dessous et un processus d'intégration ESG supplémentaire s'applique:

### Exclusions ESG

- Exclusions, fondées sur des normes, des sociétés qui violent les traités internationaux sur les armes controversées, tels que:

- La Convention sur les armes à sous-munitions;
  - La Convention sur les armes chimiques;
  - La Convention sur les armes biologiques;
  - Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.
- Exclusions, fondées sur des valeurs, des sociétés dont les activités ont un impact négatif sur la société et/ou l'environnement. Les seuils d'exclusion sont basés sur le niveau d'exposition spécifique (généralement 5% pour les producteurs). Les secteurs concernés sont notamment les suivants:
    - Tabac, jeux d'argent et de hasard<sup>3</sup>, divertissements pour adultes
    - Charbon thermique (>20%). Charbon thermique mis à part, le cadre n'exclut pas systématiquement les combustibles fossiles étant donné que la transition climatique nécessitera une combinaison de sources d'énergie variées au cours des prochaines décennies
    - Fabricants d'armes conventionnelles, d'armes à feu à usage civil et d'armements nucléaires
  - Exclusions fondées sur la conduite commerciale, graves cas de conduite commerciale controversée et en particulier de conduite en violation des principes du Pacte Mondial des Nations Unies (PMNU).

### Intégration ESG

Le Credit Suisse, en tant que gestionnaire d'investissement, intègre les considérations ESG en combinant les informations financières et les considérations ESG dans les différentes étapes du processus de placement:

- Recherche intégrée ESG: le Credit Suisse, en tant que gestionnaire d'investissement, complète la recherche traditionnelle qui comprend le modèle commercial de l'entreprise, la structure de propriété, les données financières et l'évaluation avec des données ESG, les informations propres et les sources des fournisseurs de données afin d'améliorer systématiquement les connaissances sur les facteurs ESG.
- Filtrage positif: le Credit Suisse, en tant que gestionnaire d'investissement, sélectionne des titres qui obtiennent un score favorable au sein d'un secteur (meilleur de sa catégorie) et dans l'univers (meilleur de l'univers) en ce qui concerne les facteurs ESG.
- Notation exclusive: le Credit Suisse, en tant que gestionnaire d'investissement, traduit un ensemble d'indicateurs et de scores externes ainsi que des informations sur l'entreprise dans une vue ESG personnalisée.
- Indicateurs de performance ajustée: le Credit Suisse, en tant que gestionnaire d'investissement, ajuste les indicateurs de performance des titres en fonction des facteurs ESG importants et assure le suivi des facteurs ESG

La méthodologie pour évaluer les pratiques de bonne gouvernance des sociétés en portefeuille comprend la prise en compte des exclusions relatives à la conduite des affaires.

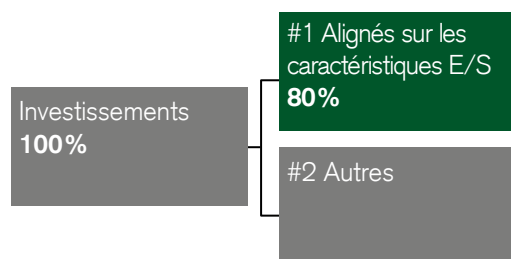
La banque identifie et évalue les comportements commerciaux controversés en se basant sur des données provenant d'un certain nombre de fournisseurs de données ESG externes, de flux de nouvelles et de recherches internes. Les cas sont analysés selon une approche systématique comportant des indicateurs prédéfinis, afin d'identifier les entreprises susceptibles d'enfreindre ces pratiques de conduite des affaires. Les entreprises qui (1) violent systématiquement les pratiques internationales de conduite des affaires, (2) dont les violations sont particulièrement graves ou (3) dont la direction n'est pas disposée à mettre en œuvre les réformes nécessaires, sont étroitement surveillées et, si nécessaire, exclues de l'univers d'investissement. Les bonnes pratiques de gouvernance ne peuvent être évaluées pour les investissements dans des titres émis par des entités souveraines ou supranationales.

## E. Proportion d'investissements

Ce produit financier investit au moins 80% de ses actifs nets totaux dans des entreprises qualifiées de conformes aux caractéristiques environnementales et sociales (#1 Alignés sur les caractéristiques E/S).

<sup>3</sup> L'exposition aux jeux d'argent et de hasard dans les stratégies durables est autorisée sous certaines garanties.

Aux fins de ce graphique, les investissements du produit financier sont calculés au niveau de l'entreprise.



- La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.
- La **catégorie #2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

## F. Contrôle des caractéristiques environnementales ou sociales

Credit Suisse Global Investment Management veille à ce que le portefeuille cible respecte l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales promues par ce produit financier. Le respect des processus de placement durable définis est surveillé par des contrôles effectués par les première et deuxième lignes de défense lors de la mise en place du produit financier ainsi que pendant son cycle de vie. Les directives applicables sont contrôlées avant et après les transactions, et les mesures correctives sont prises en temps utile. En outre, les autres restrictions d'investissement liées aux critères ESG de ce produit financier sont surveillées conformément au mécanisme standard de contrôle des restrictions d'investissement, y compris la surveillance du portefeuille.

## G. Méthodes applicables aux caractéristiques environnementales ou sociales

Le Credit Suisse utilise des scores ESG tiers ainsi qu'une approche de classification interne afin de mieux évaluer les considérations ESG tout au long du processus de placement.

L'indicateur suivant est pris en compte pour mesurer la réalisation des caractéristiques environnementales et sociales des Direct Equity Strategies :

- Intégration ESG:
  - Viser à obtenir un score ESG plus élevé que son allocation d'actifs stratégique

L'allocation stratégique des actifs (SAA) définit la combinaison à long terme de (sous-)classes d'actifs, sur la base d'un mix d'indices financiers pertinents. Le score ESG de l'allocation stratégique d'actifs (Strategic Asset Allocation, SAA) sous-jacente est calculé sur la base des indices sous-jacents. Le score ESG du portefeuille correspond aux allocations du portefeuille modèle à la date du rapport et est susceptible d'évoluer dans le temps. Des écarts par rapport à l'allocation du portefeuille individuel du client sont possibles. Le score ESG, fourni par MSCI ESG Research, est mesuré sur une échelle allant de 0 (très faible) à 10 (très bon).

Les deux scores (score ESG et score propriétaire appliqué) sont indépendants l'un de l'autre car la méthodologie d'agrégation utilisée diffère. Le score ESG de MSCI tient compte des facteurs E, S et G définis par MSCI, tandis que le score propriétaire est constitué de facteurs qui ont été sélectionnés par la Banque. Comme indiqué dans la description de l'objectif «visant à obtenir un score ESG plus élevé que sa SAA», le calcul consiste à agréger chaque score ESG multiplié par

la pondération dans le portefeuille afin d'obtenir le score ESG. Le score agrégé est comparé au score ESG des composantes de l'indice de référence/SAA sous-jacentes (p. ex. Stoxx Europe 50).

## H. Sources et traitement des données

Les données de ce produit financier proviennent de fournisseurs de données tiers, en combinaison avec l'analyse financière et de durabilité interne du Credit Suisse. La sélection des fournisseurs externes de données sur la durabilité et les modèles de recherche sous-jacents sont soigneusement analysés par le Credit Suisse afin d'anticiper et, si possible, d'atténuer les limites de la qualité et de la couverture des données. Les données sur la durabilité sont mises à la disposition des gestionnaires de portefeuille. Lorsque la qualité des données est limitée ou que le reporting des entreprises n'est pas mature, les fournisseurs de données externes peuvent utiliser des modèles pour fournir des points de données estimés.

## I. Limites aux méthodes et aux données

Dans la mesure du possible, ce produit financier investit dans des entreprises qui répondent aux caractéristiques environnementales et sociales qu'il promeut. Le Credit Suisse ne ménage aucun effort pour se conformer aux restrictions d'investissement. Toutefois, pour certains investissements, il peut être confronté à une disponibilité limitée de données ESG indépendantes et fiables. Cela s'applique en particulier aux classes d'actifs pour lesquelles les facteurs ESG sont insuffisamment définis à l'heure actuelle ou qui ne sont pas encore couverts par des fournisseurs de données externes. À cet effet, un maximum de 20% du portefeuille d'investissement peut être investi dans des titres d'entités ou de classes d'actifs pour lesquelles les informations liées aux facteurs ESG ne sont pas disponibles. Nous nous attendons à ce que ce seuil soit abaissé au fil du temps, à mesure que la disponibilité de concepts et de recherche ESG sur ces placements augmente. Si de tels investissements se produisent, ils sont affectés à la catégorie «#2 Autres» qui comprend les investissements qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales et sociales, ni qualifiés d'investissements durables (voir «e) Proportion d'investissements»).

## J. Diligence raisonnable

Pour évaluer les caractéristiques ESG des investissements, ce produit financier utilise une combinaison de différentes sources de données pour soutenir le processus de due diligence effectué dans le processus de placement. Pour la partie active du portefeuille, les facteurs ESG sont intégrés tout au long du processus de placement. Lors de la mise en place du produit et pendant son cycle de vie, l'efficacité du processus de due diligence est soutenue par diverses mesures de contrôle interne.

## K. Politiques d'engagement

Bien que l'engagement ne soit pas encouragé par ce produit financier, Global Investment Management a l'intention de jouer un rôle transformateur grâce à une gestion saine dans le cadre de son devoir de fiducie.

## L. Indice de référence désigné

Le produit financier n'utilise pas d'indice de référence afin de parvenir aux caractéristiques environnementales et sociales.

# Rétrospective des communications

Comme l'art. 12 du règlement SFDR l'exige, le tableau ci-dessous expose les modifications apportées au présent document.

Date	Section	Explication des modifications
1 janvier 2023	Tout	Document original créé
Janvier 2024	A, C, D et G	<ul style="list-style-type: none"><li>■ Améliorations de la description des caractéristiques environnementales et sociales aux sections A et C.</li><li>■ Améliorations de la description de la stratégie de placement que ce produit financier suit à la section D.</li><li>■ Améliorations de la description de l'indicateur de durabilité à la section G.</li></ul>





**CREDIT SUISSE**  
Fait partie du Groupe UBS  
P.O. Box 100  
CH-8070 Zürich  
**credit-suisse.com**

Source: Credit Suisse, sauf mention contraire.  
Les informations contenues dans le présent document peuvent changer sans préavis après la date d'émission dudit document.

Copyright © 2024 CREDIT SUISSE, fait partie du Groupe UBS. Tous droits réservés.